

Domicil'Ados

24 route de Dinard

22490 Langrolay sur rance

Tel :02 96 86 99 59



AUTORISATION DE PRISES DE VUES

L'article 9 du code civil garantit le droit au respect de la vie privée de chacun. Le LVA est amené à réaliser des prises de vue (photos et vidéos) dans le cadre des activités d'animation. Toute jeune accueillie, ou son représentant légal refusant la publication ou la reproduction d'une prise de vue doit le préciser par la présente fiche lors de l'admission . Cf/ 1,6 règlement intérieur LVA

Domicil'ado

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) :

.....

Père, Mère, Tuteur de l'enfant :

Nom : Prénom :

Née le : A :

Autorise la publication et la reproduction des prises de vue (photos et vidéo) de la jeune.....

Cette autorisation vaut pour toute la durée de placement de mon enfant au Lieu de Vie et d'accueil « Domicil'Ados ».

Fait à :.....

le :/...../.....

Le responsable légal :